

NOS MEMBRES D'HONNEUR



Avant même de m'apercevoir que cette distinction est expressément prévue dans nos statuts, j'ai insisté auprès de notre Conseil, pour que la S.A.B.F. se donne les moyens de manifester sa reconnaissance à des membres de la société civile, officiels ou particuliers, à qui sont dus d'importants bienfaits rendus aussi bien à notre association que, prioritairement, à la bibliothèque Forney. Étaient ainsi visés, non seulement les signalés soutiens et mécènes de notre association, mais surtout les donateurs par cession ou legs d'ensembles notables de vieux papiers, d'archives de fabricants ou de créateurs, ou, la plupart du temps, de collections patiemment et longuement rassemblées, qui valorisent de façon appréciable par leur geste les fonds conservés par la bibliothèque.

Le principe admis, notre graphiste a élaboré quelques projets de diplômes, d'esprit traditionnel, dont l'un a été retenu, en même temps qu'a été prise la décision (conseil du 17/11/2016) d'en faire profiter les deux derniers bienfaiteurs de notre cause et de le décerner solennellement lors de nos assemblées annuelles.

Pour cette première *promotion*, ont été distingués un actif soutien des Amis de Forney en la personne de M. Patrick Bloche, député du 4^e arrondissement de Paris (celui de la bibliothèque), président de la commission des Affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale, qui a procuré à notre association une subvention de 5000 euros sur le budget du ministère de la Culture et, d'autre part, un généreux donateur, en la personne de M. Armand Dupuy qui a doté Forney, comme relaté p. 40-41, de plusieurs centaines de livruscules d'artiste auxquels il a fréquemment contribué. Fière comme l'est la bibliothèque de sa collection de livres d'artistes contemporains, cet apport inespéré y a été accueilli avec enthousiasme. L'un et l'autre bénéficiaires n'ayant pu participer à notre réunion, leurs diplômes ont été présentés par mes soins à l'assemblée générale, qui les a chaleureusement applaudis, puis leur ont été adressés par pli postal. Je ne terminerai pas sans rappeler que les Membres d'honneur deviennent d'office adhérents de la S.A.B.F. pour une durée de trois ans, mais aussi conseillers de notre association pour nous assister de leurs précieux avis.

A.-R. H.

